

*Un regard d'économiste sur la "flexibilisation" à la
marge du marché du travail en Belgique.*

Bruno Van der Linden

IRES/LIDAM, UCLouvain

22 février 2024

Plan

1 Introduction

2 Description

3 Effets de ces "emplois flexibles" ?

4 Références

Introduction

Quelques préoccupations de base

- 1 Tensions post-Covid-19 sur le marché du travail : pénuries de main d'oeuvre (en Belgique et dans plusieurs pays d'Europe), ...
... Tensions plus marquées en Flandre (transparent suivant) ;
- 2 Certains secteurs doivent répondre à des pointes d'activité (HoReCa, commerce, événements,...), tandis que d'autres ont des difficultés plus structurelles au niveau de la main d'oeuvre ;
- 3 Coût et fiscalité du travail demeurent élevés en Belgique ;
- 4 Le travail "non-déclaré"
(en 2015, c'est le motif affiché de départ des flexi-jobs).

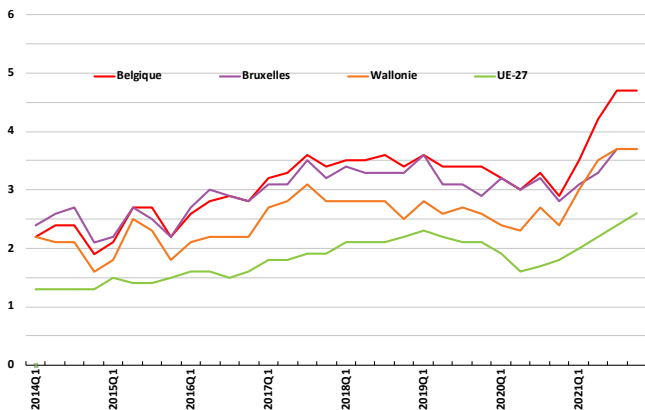


Figure 1: Taux d'emplois vacants (%). Source: OECD, 2022, figure 1.8.

Le taux d'emplois vacants est le rapport entre le nombre d'emplois vacants au milieu du trimestre et la somme de l'emploi et de ce même nombre d'emplois vacants (en %). Tous secteurs sauf agriculture, sylviculture, pêche et activités où les ménages sont employeurs.

Deux réponses retenues

- 1 Stimuler la population résidente à accroître
 - sa participation au marché du travail si "inactive" (retraités, ...) ;
 - son temps de travail si travailleur à temps partiel.
- 2 En l'absence de réforme fiscale et vu l'endettement public, Et sans réformer la législation des contrats de travail salariés, mettre en oeuvre des mesures "*à la marge*" c-à-d créer des statuts *ad hoc* moins coûteux, moins contraints (point de vue de l'employeur) et moins taxés (point de vue du travailleur).

De quoi s'agit-il? En particulier, de la création ou de l'extension

- 1 des flexi-jobs (Dermine and Mechelynck, 2022),
- 2 du statut de travailleur associatif,
- 3 du travail occasionnel (HoReCa, agriculture),
- 4 du travail étudiant.

Vocabulaire : ci-dessous désignés par l'expression "**emplois flexibles**".

Présupposés aux réponses retenues

- Des travailleurs et des "inactifs" à inciter financièrement ;
- Simplifier l'immigration légale (non-européenne) & le retour au travail des chômeurs ou des malades de longue durée ne suffisent ou ne conviennent pas ;
- D'autres canaux, comme le travail intérimaire, les heures supplémentaires, les groupements d'employeurs ne conviennent ou ne suffisent pas ;
- Des employeurs désireux de compléter le noyau de base de leur main d'oeuvre par une frange "adaptable sousement" si le coût du travail, les contraintes horaires et la protection de l'emploi baissent ;
- L'État a la capacité de contrôler, à un coût raisonnable, les multiples conditions et limites à imposer à ces réponses "à la marge".

Informations descriptives

Description statistique

Pour bien comprendre les statistiques...

“Etre en emploi” est une notion (internationale) très étroite :

Les personnes “occupées” sont les personnes (...) qui, au cours de la semaine de référence, se sont retrouvées dans l’une des catégories suivantes:

- (a) les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé pendant **au moins une heure** pour une rémunération ou un profit, (...);
- (b) les personnes ayant un emploi ou une entreprise qui étaient temporairement absentes du travail pendant la semaine de référence mais conservaient un lien avec leur poste de travail. (...)

Corollaires : Les flexi-jobs, qui exigent que le travailleur ait déjà un temps de travail équivalent à 80%, ne vont pas relever le taux d’emploi (parmi les moins de 65 ans) ! En revanche, le travail étudiant relève le taux d’emploi dans la tranche d’âge 15-64 (20-64).

Quelques indicateurs de base

	Taux d'activité		Part des travailleurs à temps partiel dans l'emploi total		Part des travailleurs sous contrat temporaire	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Union européenne	74	84,8	27,8	7,6	12,4	9,9
Zone Euro	74,2	84,4	32,9	8,5	13,5	10,9
Belgique	71,7	80,2	37,5	10	8,3	6,1

Figure 2: Taux d'activité et parts de travailleurs à temps partiel (respectivement, sous contrat temporaire) parmi les 20-64 ans en 2022 (%): Belgique, UE, Zone €. Source : Eurostat

Le **taux d'activité** (ou taux de participation) est le ratio

$$\frac{\text{population active}}{\text{population en âge de travailler}} = \frac{\text{population en emploi} + \text{en chômage}}{\text{population en âge de travailler}}$$

(un nombre entre 0 et 1, qui multiplié par 100 devient un pourcentage).

Flexi-jobs et travail occasionnel

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
2018	3,076	60,099	5,588	69,056
2019	3,734	79,637	7,238	90,821
2020	2,266	67,133	5,66	75,168
2021	3,597	97,255	8,085	109,104
2022	5,41	124,49	11,416	141,573
2022/2018				
%	76%	107%	104%	105%

Figure 3: Nombre de postes de travail en flexi-job et occasionnel, en *milliers de personnes*, troisième trimestre de l'année. Source : ONSS, Conseil supérieur de l'emploi (2023).

En 2022, 88% de ces emplois sont en Flandre. De l'ordre de la moitié de ces emplois dans le HoReCa. Environ 10% de ces emplois sont occupés par des 65 ans et plus.

Etudiants et (non)emploi

	part en emploi	part en chômage
Belgique	13,7	2,9
Pays-Bas	69,8	7,2
Allemagne	42,4	2,4
France	21,2	3,0

Figure 4: Part des jeunes de 15 à 29 ans qui, étant aux études, sont classifiés en emploi ou en chômage en 2021 (%). Source : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220829-1>.

Pour d'autres informations *descriptives*, voir par exemple SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2017), Cour des Comptes (2019) et Conseil supérieur de l'emploi (2023).

Cour des Comptes (2019)

Eléments descriptifs intéressants limités au secteur HoReCa

- “Les flexi-jobs ne sont donc pas exclusivement utilisés pour absorber les pics [saisonniers] d’activité”. (p. 35)
- “les flexi-jobs sont surtout utilisés les week-ends, en particulier le samedi”. (p. 36)
- “Les coûts salariaux des statuts spéciaux introduits par le plan horeca sont inférieurs à ceux des emplois réguliers. Les travailleurs occasionnels et les flexi-travailleurs sont en moyenne 21 % et 22 % moins chers que les travailleurs réguliers. Pour les travailleurs, ce sont les flexi-jobs qui sont le plus rentable : grâce à la formule brut-net, ils conservent en moyenne 23 % de salaire net en plus que dans un emploi régulier. Il existe par conséquent de grandes disparités entre les statuts au niveau des cotisations sociales versées.” (p. 39)

Éléments d'évaluation

Effets potentiels des emplois flexibles ?

Supposons que les "emplois flexibles" ne font pas que transformer du travail non-déclaré en travail déclaré.

- Accroissement de revenus en raison du temps de travail accru (même si salaire horaire peu élevé) \Rightarrow Consommation accrue ;
- Accroissement de recettes de sécurité sociale (là où le taux de cotisations sociales demeure > 0) ; idem pour les recettes fiscales ;
- Accroissement de production de biens ou services (+ retombées fiscales) ;
- Réduction possible des tensions sur le marché du travail (\Rightarrow la pression à la hausse sur les salaires et coûts salariaux se réduit).
- (...)

Mais, pour établir un lien de **causalité**, il faut connaître le **contrefactuel** = ce qui serait advenu en l'absence de ces "emplois flexibles"

Le contrefactuel

Ce qui serait advenu en l'absence du dispositif (ici les "emplois flexibles")

- 1 Consciemment ou non, *dès qu'on prétend établir un lien de cause à effet*, on bâtit toujours un contrefactuel.

Exemple : l'aspirine.

- 2 Le contrefactuel est *une construction inévitable* de toute étude de causalité.

- 3 Souvent, les constructions de contrefactuel sont naïves et donc non crédibles.

Exemples :

- Comparaison après - avant ... souvent caduque ;
- Groupes de contrôle après ... souvent constitués sur base de quelques caractéristiques observées : genre, âge, niveau d'étude, ... (grossier).

Éléments d'évaluation

Quelques notions :

- a Effet d'**aubaine** : le même travailleur (éligible) aurait été recruté en l'absence du dispositif évalué.

Nuances possibles : exactement dans les mêmes conditions ?

Lorsque le dispositif a stimulé l'embauche, 2 questions :

- b Effet de **substitution** : *l'embauche* se fait-elle au détriment de celle de personnes non éligibles ?
- c Effet de **déplacement** : l'embauche se fait-elle au détriment d'autres travailleurs préalablement occupés (*flux de sortie* comme un CDD non renouvelé ou un licenciement) ?

Remarque : Déplacement interne versus externe.

- A ma connaissance, pas d'étude portant sur **a**.
- Lorsque les études disposent de données de *stocks* en emploi et non de *flux*. Elles cherchent à détecter un effet combiné **b+c**. On parlera dans ce cas d'**effet d'éviction**.

Effets induits (I)

Glissement entre statuts ?

Dans son étude sur les flexi-jobs dans l'HoReCa, la Cour des Comptes (2019) ne prétend pas étudier un effet de déplacement. Elle s'intéresse aux "glissements entre statuts" (emploi régulier → flexi-job).

Ce rapport affirme :

"Sur toute la période [2015 T4 - 2017 T3], 35,3 % de tous les ETP créés dans le cadre des flexi-jobs ne représentent pas de nouveaux emplois, mais découlent d'un glissement entre les statuts à l'échelon des travailleurs." (p. 51)

Comment aboutit-on à cette affirmation que par exemple Dermine and Mechelynck (2022) mettent en exergue ?

Pour tout travailleur individuel travaillant dans le secteur de l'HoReCa au trimestre T et pour tout trimestre T de la période 2015 T4 - 2017 T3, ...

Principe suivi par la Cour des Comptes (2019)

Travailleur	Emploi	T-4	T	Δ
<i>i</i>	Régulier	0,8 ETP	0,8 ETP	0
	Flexi-J.	0	0,2 ETP	+ 0,2
<i>j</i>	Régulier	1 ETP	0,8 ETP	- 0,2
	Flexi-J.	0	0,3 ETP	+ 0,3

Pour *i*, la Cour des Comptes (2019) interprète que les flexi-jobs "causent" une création nette d'emploi de 0,2 ETP.

Pour *j*, "il y a un glissement de 0,2 ETP de volume de travail entre les statuts et une création d'emploi de 0,1 ETP qui relève d'un flexi-job" (p. 50).

Ici, la proportion de glissement serait de $100 \frac{0,2}{0,2+0,3} = 40\%$.

Problème : le contrefactuel (situation "avant" du travailleur) est simpliste. Peut-on attribuer tout le changement après - avant à un seul facteur : "les flexi-jobs" ? Non ! C'est naïf.

Effets induits (II)

Éviction d'emplois standards ?

Principe : comparer l'évolution d'indicateurs d'"emplois réguliers" dans les secteurs *éligibles* aux flexi-jobs et dans des secteurs *inéligibles* aux flexi-jobs.

- ☞ Le contrefactuel pour l'évolution de l'emploi régulier dans les secteurs éligibles est donc l'évolution de ce même type emploi dans d'autres secteurs... mais les secteurs ont leurs spécificités !
- ☞ Il faut donc tenir compte de ce que l'emploi régulier de chaque secteur peut suivre une tendance qui lui est propre...
- ☞ ... Et écarter les secteurs les plus "éloignés" des secteurs éligibles (peut être fait de manière rigoureuse via l'approche dite des *synthetic control* d'Abadie, 2021).
- ☞ Point délicat : l'emploi des secteurs non éligibles pourrait-il pâtir de l'existence des flexi-jobs ? Si certains secteurs (in)éligibles ont des activités proches, oui.

Effets induits (II)

Éviction d'emplois standards ?

Un mémoire, supervisé par le prof. Dejemeppe, Jeannée (2023) étudie de cette manière l'impact sur les emplois réguliers à temps partiel.

- Exploite des statistiques trimestrielles d'emploi sur 2013 - 2020 (2015 début des flexi-jobs; 2018 : une première extension).
- 25 secteurs ont été éligibles (*"groupe traité"*), 59 non éligibles retenus comme *"groupe de contrôle"*.

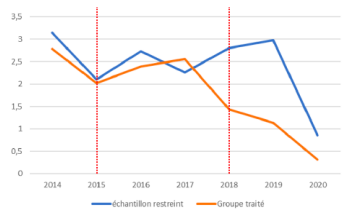


Figure 5: Taux de croissance annuel de l'emploi à temps partiel en moyenne dans les 25 (respectivement, les 59 secteurs). Source : Figure 5.2 de Jeannée (2023).

Effets induits (II)

$$\Delta \log(E_{it}) = \alpha_0 + \beta_1 \Delta \log(FJ_{i,t-1} + 1) + \sum_{j=1}^7 \alpha_j Dj_t + \sum_{k=2}^4 \beta_k Dqk_t + \sum_{\ell=2}^{84} \gamma_\ell Dsl_i + \varepsilon_{it}$$

- i désigne un secteur (de 1 à 84) et t le trimestre (de 2 à 32) ;
- E est le volume de l'emploi régulier à temps partiel en i et t ;
- $FJ_{i,t-1}$ est le nombre de travailleurs flexi-job en i et en $t - 1$;
- $Dj_t, j = 1, \dots, 7$ est une variable binaire qui vaut 1 si le trimestre t est dans l'année j et 0 sinon ;
- $Dqk_t, k = 2, 3, 4$, est une variable binaire qui vaut 1 si le trimestre t est le $k^{\text{ième}}$ trimestre dans l'année et 0 sinon ;
- $Dsl_i, \ell = 2, \dots, 84$ est une variable binaire qui vaut 1 si le secteur i est le $\ell^{\text{ième}}$ et 0 sinon et ε_{it} résume les facteurs inobservés.

Effets induits (II)

Éviction d'emplois standards ?

Message principal du mémoire de Jeannée (2023):

“En moyenne, une hausse de 1 % du nombre de travailleurs en flexi-job se traduit par une diminution du nombre d'emplois à temps partiel d'approximativement 0,007 %, ceteris paribus. Bien que cet effet soit statistiquement significatif et témoigne d'une possible éviction de l'emploi à temps partiel par des flexi-jobs, il reste d'ampleur très limitée.” (p. 66)

Effets induits (III)

Travail étudiant et insertion professionnelle ultérieure ?

Dans la littérature (économique), on aborde souvent la question :
l'expérience professionnelle dans un emploi "particulier" (moins protégé, payé,...) accélère-t-il la transition vers un emploi "standard" (CDI) ?

Le contrefactuel = ce qui serait advenu en l'absence de passage par cet emploi "particulier".

- Lorsque les "emplois flexibles" sont des compléments de revenus pour des salariés, mis à part un effet de contact avec de nouveaux employeurs, on ne peut attendre que ces emplois soient un "tremplin vers un emploi standard".
- Pour le travail étudiant c'est différent.
Difficulté : la personne qui travaille durant les études peut avoir des caractéristiques inobservées corrélées avec ses "performances" sur le marché du travail après les études.

Baert et al. (2022)

Une étude relative en Flandre

- Exploite une enquête qui interroge les jeunes à 23, 26 et 29 ans.
- L'étude porte sur les conséquences d'avoir travaillé durant les études *secondaires*.
- Tenant compte d'un certain nombre de caractéristiques individuelles (exogènes), les élèves ayant eu une expérience de travail,
 - n'ont pas une probabilité plus faible de terminer leurs études secondaires,
 - ont moins de chances de s'inscrire dans l'enseignement supérieur si ils ont travaillé durant les vacances *et* durant l'année scolaire,
 - ont des chances égales de s'inscrire dans l'enseignement supérieur s'ils n'ont travaillé que durant les vacances,
 - ont une probabilité plus élevée d'être en emploi après leurs études, mais cet effet s'amenuise à mesure que le temps passe.

Pas d'évaluation connue du travail étudiant dans l'enseignement supérieur.

Autres effets potentiels

- Impacts sur le vécu des travailleurs (aspects non monétaires)
 - Prévisibilité très limitée des heures de travail dans le cas des flexi-jobs et seuil minimal d'heures nul \Rightarrow incertitude, conciliation compliquée vie privée - vie familiale ;
 - Pression sur les travailleurs dans les emplois standards.
- La multiplication des secteurs éligibles aux flexi-jobs peut à terme créer une pression à la baisse sur les normes des emplois réguliers (durée du travail minimale et maximale, caractère prévisible des périodes de travail, ...).
- Dans leur mise en oeuvre, ces "emplois flexibles" paraissent échapper dans une large mesure à la concertation sociale. Ouverture d'une brèche ?
- (...)

- Abadie, Alberto (2021) 'Using synthetic controls: Feasibility, data requirements, and methodological aspects.' *Journal of Economic Literature* 59(2), 391–425
- Baert, Stijn, Brecht Neyt, Eddy Omeij, and Dieter Verhaest (2022) 'Student work during secondary education, educational achievement, and later employment: a dynamic approach.' *Empirical Economics* 63(3), 1605–1635
- Conseil supérieur de l'emploi (2023) 'Etat des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions.' Bruxelles
- Cour des Comptes (2019) 'Incidence du plan horeca 2015 : Flexi-jobs, travail occasionnel et heures supplémentaires nettes.' Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants, Bruxelles
- Dermine, Elise, and Amaury Mechelynck (2022) 'Regulating zero-hour contracts in Belgium: From a defensive to a (too?) supportive approach.' *European Labour Law Journal* 13(3), 400–430
- Jeannée, Maëlle (2023) 'Les flexi-jobs : Opportunité ou menace ?' Mémoire de master en sciences économiques, orientation générale – 120

crédits – finalité spécialisée, Economics School of Louvain, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Louvain-la-Neuve, Belgium

OECD (2022) *Economic Surveys Belgium* (Paris: OECD Publishing)

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2017) 'Les flexi-jobs et l'emploi dans le secteur horeca.'

https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Flexijobs_Horeca_FR_Complet.pdf